



Saint-Laurent-d'Arce *Infos*

Lettre d'informations - juin 2024

Sommaire

- Agenda, 2
- Le 16 juin, on court, on marche à St-Laurent... 2
- Etape 2 de la révision du PLU : le PADD... 3
- Budgets 2023 et 2024 4
- Lancement des travaux de rénovation pour 2024 5
- Une école toujours aussi dynamique.... 5
- Le banc de l'amitié 5
- L'olivier du jumelage place de l'Europe ... 6
- De la gym pour être en pleine forme ... 6
- Tribune de l'opposition 6
- Programme pétillant pour les festivités de l'été 7
- Le gala de l'école de danse 7
- Pour un été serein entre voisins, et en vacances 8

Mot du maire



Chers st-laurentais, st-laurentaises, Nous sommes bientôt à mi-chemin de l'année 2024 , après un hiver pluvieux et un printemps qui a du mal à se mettre en place : mais heureusement St-Laurent-d'Arce à la chance de posséder de formidables associations qui animent notre village et permettent à toutes et tous de se divertir. Notre commune a aujourd'hui la réputation d'être un village où l'on vient passer du bon temps.

Dans un registre plus officiel, le conseil municipal a voté son budget début avril et beaucoup de travaux vont être entrepris (voir articles p. 4).

Notre école fonctionne désormais avec 8 classes ; nous n'avons pas moins de 30 enfants inscrits en petite section de maternelle en septembre prochain, ce qui est une excellente nouvelle pour l'avenir de notre école, en cette période où de nombreuses classes sont supprimées .

Et tout cela en gérant l'urbanisme sereinement et en conservant à notre village ce caractère rural qui lui va si bien.

Et venez voter en nombre à l'occasion des élections européennes du 9 juin prochain : comme tous les scrutins , il est important pour notre avenir .

Cordialement .

Votre maire, Jean-Pierre Suberville.

Un bilan financier très positif p. 4



Les festivités pour cet été p. 7



Phase 2 de la révision du PLU

p. 3



INFOS PRATIQUES

Saint-Laurent-d'Arce

Agenda

Juin

Dimanche 9

Marché communal, salle des fêtes.

Elections européennes de 9 h à 18 h, à la mairie



Dimanche 16

1er Trail du millésime, à partir de 8h30 (voir ci-contre)

Mardi 18

Commémoration Appel du 18 juin, 11h, mairie

Mercredi 21 - Fête de la musique

Concert, à 19h, chorale du village Musica per tutti, à l'église

Samedi 22

Soirée Feu St-Jean, par le Comité des fêtes, salle des fêtes

Samedi 22 et dimanche 23

Gala de danse, Magrigne.

Vendredi 28

Fête de l'école, salle des fêtes.

Dimanche 30

Commémoration Fête de la résistance, 10h, mairie, par l'ARHAL

Juillet

Mardi 2

Boom de fin d'année, par l'AAPE, salle des fêtes.

Vendredis 12 et 26

Marché du terroir, par les St-Laurent à Magrigne

Août

Vendredis 2, 23 et 30

Marché du terroir, par les St-Laurent à Magrigne

Vendredi 9 au lundi 12

St-Laurent en fête, par le Comité des fêtes, salle des fêtes

Septembre

Samedi 7

Marche gourmande, comité de jumelage, salle des fêtes

Dimanche 8

Forum des associations, salle des fêtes

Marché communal, salle des fêtes

Dimanche 22

Vide-grenier, comité de jumelage, salle des fêtes

Samedi 29

Loto, par le Club de l'amitié, salle des fêtes

Le 16 juin, on court, on marche à St-Laurent

Le Trail Events Association est en pleine effervescence, effectivement c'est maintenant dans quelques jours que sera donné le départ du trail du Millésime 1ère édition, plus exactement le **dimanche 16 juin**. Voici les différents parcours et heures de départ :

- 8 h30 **Trail 21 km**, le plus technique,
- 9 h **Trail 12km**,
- 9 h 05 **Marche 12 km**,
- 9 h 15 **Course des enfants** .

Il est encore temps de vous inscrire pour les épreuves proposées sachant que la marche est limitée à 100 participants et la course enfants à 50. Contactez l'organisateur sur trail.events.asso@gmail.com

L'organisateur compte sur le soutien des saint-laurentais

ce jour-là pour venir encourager tout ce petit monde, et pourquoi pas ; rejoindre notre association ce jour là pour donner un coup de main.

Une très belle manifestation, à ne pas manquer.

trail.events.asso@gmail.com

06.24.90.61.08

<https://trail-event.asso-web.com>



Site internet de la commune

Retrouvez sur le site internet de la mairie de St-Laurent d'Arce l'actualité de la commune, le PLU, les menus de la cantine...

à l'adresse suivante : <http://www.saintlaurentdarce.fr>.

Tout comme le panneau lumineux, il est mis à jour régulièrement par l'équipe de la commission communication. Pour toutes informations à mettre en ligne, envoyer un mail à contact@saintlaurentdarce.fr

Mairie

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30
mercredi : 8.30 à 12.00.

Cimetière

ouvert 7 j / 7 et 24 h / 24

Lettre d'informations de Saint-Laurent-d'Arce - juin 2024

Responsable de la publication : Jean-Pierre Suberville.

Rédaction/crédit photo/réalisation : commission communication - Impression : onlineprinters

Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite.



Etape 2 de la révision du PLU : le PADD

Le PADD définit le projet politique de la commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour les 10 années à venir.

J eudi 25 avril, près d'une centaine d'habitants de la commune a participé à la réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la phase 2 de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le cabinet d'urbanisme UA 64 et Rivière environnement accompagnent la commune dans cette évolution du PLU.

Mais qu'est ce qu'un PADD ?

Ce document, partie intégrante du PLU, retrace le projet politique en matière d'aménagement et d'urbanisme de la commune. Ce document, essentiel au PLU, présente la stratégie communale retenue pour répondre aux enjeux identifiés sur le territoire en matière d'habitat, d'environnement, de cadre de vie, de risques naturels et technologiques, etc. A cet effet, il s'appuie sur le diagnostic de la commune réalisé dans un premier temps. Dans celui-ci ont été identifiés les forces et les faiblesses de St-Laurent-d'Arce.

Il doit se conformer au cadre législatif en vigueur et aux documents d'urbanisme du territoire (SCOTT du Cuzagais nord-Gironde), de la Région (SRADDET) et de l'Etat (notamment la Loi Climat et Résilience) ainsi que du plan local de l'Habitat (PLH) du Grand Cubzaguais. A ce titre, de 2021 à 2030, il doit respecter l'obligation de réduire de moitié la consommation des espaces naturels et forestiers qu'au cours des 10 dernières années précédentes, tout en luttant contre l'étalement urbain.

Les 4 orientations du PADD

La progression de la population de la commune est estimée à 1750 habitants à horizon 2032. Ceci impose de créer les conditions nécessaires à l'accueil de ces nouveaux arrivants, tout en garantissant le maintien de la cohésion et de l'identité, bâties, paysagère, culturelle de St-Laurent-d'Arce. Pour cela 4 orientations sont proposées.

Axe 1 : Protéger l'environnement, la biodiversité et les continuités écologiques

La commune de St-Laurent-d'Arce possède un territoire très majoritairement agricole et naturel.

Les différents boisements, le long des

cours d'eau ou au sein des espaces agricoles, constituent la continuité permettant la circulation et la dissémination des espèces (faune et flore) sont à préserver. Les écosystèmes des espaces humides dans le prolongement de la vallée du Moron et de ses affluents forment également l'habitat de plusieurs espèces protégées. Le maintien de la biodiversité sur le territoire implique par conséquent la protection de l'ensemble de ces entités.

L'action de la collectivité doit également s'inscrire dans le contexte plus large de la transition écologique et énergétique, impliquant une approche plus économe et plus durable dans l'usage des ressources naturelles, avec une attention particulière portée au cycle de l'eau.

Le projet composera également avec des risques qui affectent une partie du territoire, notamment en lien avec la présence de nombreuses carrières.

Axe 2 : Préserver et valoriser les paysages de la commune

La qualité de vie dans le bourg et les hameaux de la commune est liée notamment à la préservation des paysages naturels, agricoles et bâtis, dotés d'une forte valeur patrimoniale. Cette identité sera à valoriser, dans une optique de maintien de la qualité du cadre de vie.

Que pourra-t-on construire demain ?

Le PLH du Grand Cubzaguais a défini le nombre de construction nécessaire par commune pour assurer une croissance de 1.3% d'ici 2032. Ainsi, St-Laurent-d'Arce pourra produire 90 logements durant cette période (réhabilitation, construction).

Où construire ?

Tout d'abord à l'intérieur de l'enveloppe urbaine regroupant les espaces déjà artificialisés (bourg et hameaux). Il s'agit d'utiliser ce foncier disponible. Autour de l'enveloppe urbaine, la consommation d'espace sera très limitée voire interdite.

Axe 3 : Veiller à un développement maîtrisé et harmonieux

Afin de répondre aux obligations légales de densification et de réduction de l'étalement urbain, le centre bourg, ses abords et les hameaux seront privilégiés pour la production de loge-

Comment donner mon avis ?

Le PADD est accessible sur le site de la commune : <https://www.saintlaurentdarce.fr>

Chaque citoyen peut apporter ses réflexions, réclamations et remarques. Pour cela, un **registre de la concertation** est mis à disposition du public à la mairie jusqu'à l'arrêt du projet. Les contributions peuvent se faire directement en mairie, aux heures d'ouverture au public, par courrier ou par mail (voir p. 2).

restoration d'anciennes bâtisses vacantes, terrains vacants (appelés dents creuses), poursuite de l'aménagement au nord-ouest engagé depuis 2010. Une réflexion sur l'organisation des espaces publics et des cheminements piétons, vélos est également à prévoir.

Quel taille de logement ?

Les opérations d'aménagement à venir proposeront des typologies de logements adaptés aux différentes étapes du parcours de vie des ménages. Les formes urbaines seront diversifiées pour garantir une urbanisation économe en espace.

Axe 4 : Conforter les activités et l'emploi sur le territoire

La commune est largement dépendante des principales polarités du territoire pour l'emploi et les principaux commerces et services. Toutefois, des commerces, services et entreprises sont présentes au sein du village et il conviendra de garantir les conditions propres à assurer leur pérennité.

La viticulture fera également l'objet d'une attention particulière notamment pour accompagner ses transformations.

Dans le domaine des activités de loisirs, la commune favorisera leur développement dans le secteur des Lacs, tout en respectant leur sensibilité écologique.

Les prochaines étapes

Présentation du PADD en conseil municipal le 17 juin.

Le PADD sera ensuite traduit dans les pièces dites "réglementaires" : plan de zonage, règlement, etc. Une enquête publique clôturera la démarche.

Catherine Delagarde

Les budgets de 2023 et 2024

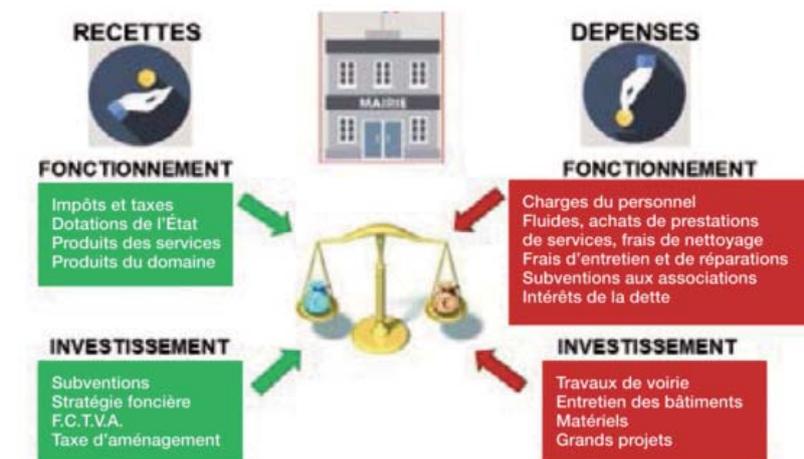
Le conseil municipal a approuvé les résultats financiers de 2023 et le budget prévisionnel de 2024, le lundi 27 mars.

La commune a tout lieu d'être fière de sa gestion des finances. Le bilan très positif de l'année 2023 va permettre, aux élus de lancer des opérations d'amélioration du cadre de vie plus importantes, tout en poursuivant la chasse aux dépenses et en honorant les crédits pour la construction de l'école, jusqu'en 2040.

Comme illustré ci-contre, le budget d'une commune est composé de deux parties : le fonctionnement et les investissements, chacun comprenant des dépenses et des recettes.

En 2023, le **budget de fonctionnement** est excédentaire avec + **924 288,30 €** soit 1243 173,88 € recettes - 1075 204,71€ de dépenses = +167 969,17 € auxquels s'ajoutent les économies reportées des exercices antérieurs +756 319,13€.

En ce qui concerne le **budget d'investissement**, les recettes hélas ne sont pas nombreuses et l'on constate un déficit de - **200 918€**, qui s'établit de la sorte : 138 667,15€ de recettes - 282 426,49€ dépenses = -143 759,34€, auxquels s'ajoutent - 57 159,32€ de report des exercices



antérieurs. Le besoin de financement pour équilibrer le budget et diminuer par la participation à venir de l'Etat pour la construction de la 8^{ème} classe (+53 556,33€). Le besoin réel de financement plus que de - **147 362,33 €** (+53 556,33 € - 200 918,66€).

Cette somme est obligatoirement à affecter

ter dans les recettes d'investissement du budget de 2024. Elle sera couverte par l'excédent de fonctionnement présenté plus haut. La commune commencera donc l'exercice 2024 avec **776 925,97€** d'économies de fonctionnement (+ 924 288,30 € - 147 362,33€).

Jean-Pierre Suberville

Lancement des travaux de rénovation de 2024

Cette année 2024, notre commune a un planning travaux bien rempli ! L'équipe Municipale reste toujours au travail pour un meilleur confort de nos administrés, soutenu par une gestion rigoureuse des finances de notre village Saint-Laurent-d'Arce.

Le budget 2024, a été voté lors du conseil municipal du mardi 9 avril 2024. Divers travaux de rénovations et d'améliorations de nos bâtiments ou infrastructures font partie des décisions validées financièrement. **Les subventions de l'Etat nous aident** en permettant de réaliser sur cette année 2024 deux projets conséquents parmi tant d'autres.

Isolation de la mairie

En ces temps de crises énergétiques, il était important de réduire nos factures d'électricité et gaz pour le bâtiment de la Mairie. Celui-ci était devenu une « passoire énergivore », avec un grand besoin de rénovation

afin de garder notre Mairie en bon état d'accueil pour les saint-laurentais (aises) et le personnel communal. De ce fait, nous sommes heureux de vous annoncer les travaux à venir :

Le bâtiment de la mairie, cabinet de kinésithérapeute compris.

Rénovation de toute l'isolation du plafond du bâtiment soit environ 350 m² / **8 500 €**. Remplacement de toutes les fenêtres / **20 500 €**, étanchéité de la toiture.

Isolation phonique de la salle des fêtes / **9000 €**

Réfection de la voirie et mise en sécurité.

Les années passent avec leurs lots d'intempéries, détériorant nos infrastructures routières, sans compter les chemins qui n'ont jamais été goudronnés. Nous allons commencer par la réfection de voiries, agrémentées d'éléments de sécurité permettant de faire ralentir les véhicules, roulant à des vitesses non conformes au code de la route :



Les chemins du Pont des Rivières (en haut) et de la Chassigne (en bas).

Rue de Barreau : Mise en place de 2 ralentisseurs / **15 000 €**

Chemin du Pont des Rivières : Réfection de la route comprise 2 ralentisseurs / **28 000 €**

Chemin Chassigne : Réfection de la route comprise 2 ralentisseurs / **45 000 €**
L'ensemble de ces travaux seront réalisés en 2024.

Agnès Lemeurs.

Une école toujours aussi dynamique

Tout au long de l'année, l'équipe enseignante conduit de nombreux projets et multiplie les sorties dans des domaines aussi variés que l'environnement, la culture, la musique ou encore le sport.

Encore beaucoup de sorties et venues d'intervenants durant cette année scolaire 2023 avec une volonté de l'équipe enseignante d'ouvrir les élèves à tout ce qui est culturel et artistique mais aussi à des projets permettant de faire prendre conscience aux élèves de la nécessité de protéger leur environnement et de bien vivre-ensemble.

Merci à Mme Collignon, directrice de l'école, de nous présenter ici l'ensemble de ces réalisations et projets à venir.

Les sorties de cette année.

Deux classes se sont rendues à Bx pour visiter le muséum d'Histoire Naturelle.

Les élèves de CM1 et de CM2 sont parties en classe de découverte à Lacanau pour travailler sur le milieu marin et s'initier à la voile et au surf / bodyboard.

Le mardi 28 mai, ce sera une journée Eco'Lanta durant laquelle les élèves participeront à différents ateliers sportifs / intellectuels. Cette journée finalisera le projet sur la nécessité d'une pratique physique quotidienne pour être en bonne santé. Plusieurs classes se rendront au moulin de Porchères qui fonctionne grâce à la force de l'eau. Les élèves étudieront le fonctionnement de ce moulin et fabriqueront du pain. Ils découvriront aussi les abords de ce moulin en se promenant sur l'ancien chemin de halage au bord de l'Isle. D'autres élèves iront sur le site du Moron pour travailler sur l'eau, la faune et la flore.

Les classes de CP-CE1 et CP-CE2 prendront le bateau pour se rendre sur l'Île Nouvelle et étudieront la faune et la flore avec des guides naturalistes.

Les CM1 et CM2 se rendront sur le site naturel de Terres d'Oiseaux pour participer à un rallye nature.

Les élèves de CE2 passeront le permis piéton, les élèves de CM1 le permis internet et les élèves de CM2

travailleront sur la sécurité routière. Les élèves de CM1 et de CM2 ont commencé depuis trois semaines un cycle vélo avec une grande sortie le jeudi 04 juillet.

Les élèves de CM2 se rendront en vélo au collège de Peujard pour le visiter le vendredi 07 juin.

Les élèves de CM1 et de CM2 en association avec le SMICVAL iront visiter le centre de tri de St Denis de Pile et le centre d'enfouissement de Lapouyade. Ils pourront ensuite échanger avec les élèves des classes de CP / CE1 et CE2 qui ont eux déjà bénéficié de deux interventions d'animateurs du SMICVAL pour travailler sur les déchets.

Enfin le vendredi 28 juin ce sera la fête de l'école avec la kermesse et un spectacle (Orchestres à l'École / chants / danses) réalisé par les élèves de toutes les classes.

Et pour 2023/24 ?

L'école ne cesse de recevoir de nouveaux élèves, il est prévu à la rentrée 2024 de recevoir au total 180 élèves, l'ouverture de la huitième classe à la rentrée 2022 permet de conserver des effectifs raisonnables par classe. En 2024, l'école sera inscrite dans le programme " PHARE " qui est un plan de prévention et d'actions contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves dans les écoles, les collèges et les lycées mais aussi dans le plan laïcité. Tout un travail de réflexion et d'actions sera donc mené avec les élèves et les partenaires de l'école, sur ces deux sujets majeurs. Les actions suivantes seront poursuivies à la rentrée prochaine :

- Initiation à la musique avec les deux Orchestres à l'école
- Sorties avec l'USEP (Union Sportive des École Primaires)
- Le développement des actions dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, du vivre-ensemble et de la protection de l'environnement.

Pascal Plantey

Les travaux à l'école.

En 2023, suite aux intempéries et au débordement entre la cantine et la cour des travaux d'assainissement ont dû être réalisés. Un busage du fossé a été effectué afin de modifier le ruissellement des eaux de pluie.

En 2024, la cour va être agrandie de façon à garder un espace engazonné incluant le jardin potager. Le fossé séparant la cour sera sécurisé et une clôture de 2 mètres enserrera l'espace. L'accès se fera par le portillon existant et 2 portillons de service seront mis en place pour faciliter l'entretien.

P.P.



Around the potager, the expansion of the courtyard.

Le banc de l'amitié

Quel beau projet de la part de l'association **Bikers contre harcèlement**.

Un banc, fabriqué par Claude Boyer, un conseiller municipal, sera installé dans la cour. L'idée est que lorsqu'un enfant est triste, il s'assoit sur le banc et un autre enfant ou adulte le remarque et vient lui parler.

Le banc qui est blanc pour le moment sera décoré par les enfants le jour de l'inauguration, le vendredi 31 mai.

P.P.



L'olivier du jumelage place de l'Europe

Le comité de jumelage multiplie les actions symboles de paix et d'amitié fraternelle et prépare un bel échange culturel avec Klingenberg pour 2025.

Lors de sa journée « Le printemps des plantes » du 28 avril dernier, le comité de jumelage et la commune se sont associés pour offrir la plantation d'un olivier (symbole de croissance, de paix et d'union) place de l'Europe, inaugurée en août 2005, pour le 25^e anniversaire du jumelage entre notre commune et Klingenberg/Main.

Le comité de jumelage a choisi de mettre à l'honneur les enfants de la commune nés en 2023 car ils sont un espoir pour l'avenir du jumelage. Les parents étaient donc conviés à assister à cette plantation ainsi qu'à l'apéritif qui a suivi ; ils ont ainsi pu prendre contact avec l'association, souhaitons que cela leur donne envie d'intégrer celle-ci.

Cette 1^{ère} édition fut un succès, les exposants étaient très satisfaits de leur journée et ils sont prêts à revenir l'année prochaine.

Depuis le début de l'année, les membres du comité préparent les prochaines rencontres avec les amis d'Outre-Rhin.

Fin août 2025, les saint-laurentais se rendront à Klingenberg. Ils ont



comme projet d'être accompagnés M. le maire et Mme la présidente du Comité de jumelage ont planté un olivier, symbole de paix et d'union, place de l'Europe.

des choristes de « Musica Per Tutti » afin de réaliser un échange culturel avec la chorale allemande.

En 2027, ce sera à Saint-Laurent d'accueillir les amis allemands. Le comité a commencé à travailler sur cette réception.

Si besoin d'informations, vous pouvez joindre le comité

Tél : 06 61 72 00 76 ou par mail : comitedejumelage33240@gmail.com
Maryse Mallet

De la gym pour être en pleine forme.

Plusieurs cours de gym sont proposés chaque semaine par l'association des Bleuets de St-Laurent-d'Arce.

Depuis plus de 30 ans, l'Association des Bleuets de Saint Laurent d'Arce propose des séances de gymnastique volontaire 3 fois par semaine, pour adultes à partir de 16 ans.

L'animatrice durant toutes ces années a acquis expérience et de solides compétences ; elle peut ainsi assurer des cours complets adaptés pour un grand public (échauffements, cardio, renforcement musculaire, coordination, équilibre, étirements, relaxation). En somme, tout ce qui constitue une bonne séance de gymnastique volontaire conviviale et sur fond musical.

Ces séances ont un rôle bien sûr de maintenir une bonne condition physique mais aussi de créer des liens sociaux.

L'association vous propose de participer à 1, 2 ou 3 séances par semaine :



Le lundi de 18h15 à 19h15 ;
Le mercredi de 18h15 à 19h15 ;
Le jeudi de 10h30 à 11h30 (gym douce)

Les tarifs pour l'année (hors vacances scolaires) sont de 107 euros pour 1 séance et de 137 euros pour 2 séances.

Possibilité de payer en plusieurs fois.

Possibilité de suivre gratuitement 2 cours

Contacts, Mmes

Dominique Charles : 0689112673

Marguerite Gasteuil : 0623205736

Tribune de l'opposition

Rappel : Votez aux Elections Européennes !

Chères St Laurentaises, Chers St Laurentais,

Nous tenons à vous rappeler l'importance de participer aux prochaines élections européennes, qui se tiendront le 9 juin 2024. Ce scrutin déterminera la composition du Parlement européen pour les 5 prochaines années et aura un impact direct sur l'avenir de l'Union européenne et, par conséquent, sur notre vie quotidienne.

Votre vote est essentiel pour influencer les décisions européennes, renforcer la démocratie et faire entendre nos priorités locales.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux au bureau de vote muni de votre carte d'électeur et de votre pièce d'identité de 8h00 à 18h00.



Programme pétillant pour les festivités de l'été.

Chères st-laurentaises, chers st-laurentais,

Préparez vos tenues de fête et votre bonne humeur, car les festivités locales arrivent à grands pas !

Pour notre plus grand plaisir, ces pas moins de 5 **Marchés du terroir** qui tiendront cette année à Magrigne, les vendredis 12, 26 Juillet et 2, 23 et 30 Août ; l'association des Saint-Laurent-de-France préparera de délicieux repas, mais il y aura également des spécialités locales, une explosion de saveurs et de couleurs vous attend. Venez flâner parmi les étals, découvrir des produits locaux et soutenir nos merveilleux artisans. Et bien-sûr, vous lancer sur le dance-floor avec une Lambada, Macaréna ou encore un Madison. Retrouvons-nous autour d'un repas entre amis, voisins dans ce magnifique lieu arboré de la chapelle de Magrigne.

Saint-Laurent-d'Arce en Fête, du vendredi 9 au lundi 12 août : le comité des fêtes nous promet quatre jours de joie, de rires et de bons moments partagés. Un concours de pétanque, de belote, un loto, musique, bals...

Des repas sont proposés, de quoi régaler vos papilles, le tout en bonne compagnie.

Alors, marquez ces dates sur votre calendrier et venez nombreux Place

de l'Europe, pour profiter de l'ambiance (le programme complet sera distribué dans vos boîtes aux lettres), dont notamment :

Le samedi 10 août, un spectacle époustouflant "Mon TRUCK en plumes", à 21h. Ne manquez pas ce show spectaculaire qui promet de vous en mettre "plein les yeux". A noter qu'ils sont sélectionnés pour l'émission "Incroyables talents" de l'année prochaine. Rires, surprises et émerveillement garantis pour toute la famille.

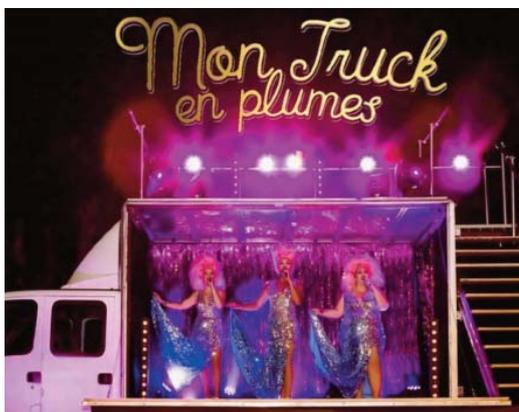
Le lundi 12 août, clôture en beauté des festivités sur une note joyeuse et conviviale : la journée des enfants, avec un jeu en famille « Fort Boyard », un lazer game, du maquillageet bien sûr notre traditionnel feu d'artifice qui sera tiré, comme chaque année, sur le site des Lacs.

Nous vous invitons toutes et tous à venir participer à ces journées festives. La place de l'Europe sera le cœur battant de notre commune, où nous nous retrouverons pour partager de bons moments, des fous rires et des souvenirs inoubliables.

Les repas seront proposés sur place, alors venez avec un grand appétit et

un sourire ; c'est l'occasion rêvée de déguster des plats savoureux et de passer du temps en famille et entre amis. (pensez à réserver).

Nous comptons sur vous pour faire de ces festivités un véritable feu d'artifice de bonne humeur. Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie. Et surtout, n'oubliez pas : plus on est de fous, plus on rit !



Mon truck en plumes, concert-spectacle le samedi 10 août : 3 divas... du funk, du disco... des costumes uniques pour un show inoubliable.

À très bientôt pour des moments de folie douce !

Elisabeth Fernandes

Gala de danse de fin d'année

L'association organise un spectacle de danse de fin d'année le samedi 22 juin, à 17h30, à la chapelle de Magrigne à St-Laurent-d'Arce. Elle convie les habitants à venir partager un excellent moment avec toute la troupe de danseuses et danseurs.

Pour mémoire, les cours sont donnés à partir de 4 ans jusqu'au niveau adulte débutant et avancé, à la portée de tous.



Le groupe des adultes lors du spectacle 2023.



Cinq marchés du terroir pour cet été à Magrigne, convivialité et partage.



Pour un été serein... entre voisins... et en vacances.

Le non-respect des règles de bon voisinage est une des premières sources d'irritation et de conflits bien souvent par méconnaissance des règles.

Quand peut-on tondre sa pelouse ?

L'utilisation de la tondeuse, et plus généralement l'utilisation d'un matériel bruyant de jardinage ou de bricolage doit se faire dans les créneaux suivants :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à midi.

Les risques encourus :

Si la tonte de pelouse est réalisée en dehors des créneaux horaires légaux, il est encouru une amende forfaitaire de 68€.

Certains se posent aussi cette

question : Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?

Les déchets verts, de quoi s'agit-il ? Les déchets verts sont constitués des végétaux de jardin : l'herbe, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et d'arbustes, de débroussaillage,

Que faire des déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage (Empilés dans les plates-bandes et autour des légumes du potager pour retenir l'eau, garder le sol chaud et décourager les mauvaises herbes) ou pour constituer du compost individuel (l'herbe ajoute des éléments nutritifs précieux), car ils sont biodégradables. Il est **interdit** :

- de les brûler à l'air libre,
- de les brûler avec un incinérateur de jardin.

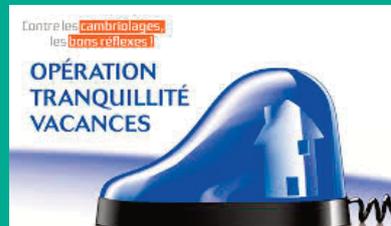
Pourquoi brûler les déchets verts est-il interdit ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines notamment)

Par exemple, brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage et risques d'incendie.

C.D.



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac de surveiller votre domicile.

Depuis 1974, le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Il s'agit d'un service de sécurisation mis en oeuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie soit en personne soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence. Pour gagner du temps, remplissez et imprimez le formulaire accessible en ligne et rendez vous à la gendarmerie de Saint-André-de-Cubzac pour finaliser votre demande.

Lien pour télécharger le formulaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Elisabeth Fernandes



Première source d'irritation entre voisins : la tondeuse !